



COMITE TECHNIQUE EOLIEN

Rôle	Ce comité est une instance consultative auprès du Préfet qui émet un avis sur les projets de parc éolien, propose et élabore des documents de référence pour la définition de la politique départementale en matière d'équipement éolien et exerce un rôle d'information, de prospective et de mise à disposition d'études auprès des opérateurs et des acteurs locaux.
Présidence	Préfet de l'Oise
Composition de la commission	Représentants de l'administration (Sous préfets, DDAF, DDE, DRE Picardie, Service départemental d'architecture et du patrimoine, DRIRE Picardie, DDASS, Direction de l'aviation civile, Armée de l'air), représentants des collectivités locales (CGO, UMO) et de personnalités qualifiées (ADEME, Chambre d'agriculture, Transport de l'énergie Normandie-Paris)
Représentants UMO	1 maire titulaire + 1 maire suppléant
Textes de référence	Article 10 de la loi n°2000-108 du 10/02/2000 / Article 59 de la loi n°2003-8 du 03/01/2003 / Arrêté préfectoral du 14 janvier 2003
Fréquence des réunions	3 fois par an
Lieu des réunions	Préfecture de l'Oise

COMPOSITION	Commune	Représentée par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI
1 titulaire	Haudivillers	M. Lucien BOUCHEZ	M
1 suppléant	Saint-Remy-en-l'eau	M. Boris GOGNY-GOUBERT	M

Date de désignation : Mars 2008